



⑫ **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

⑲ Numéro de dépôt : **95420076.2**

⑤① Int. Cl.⁶ : **G09F 7/06**

⑳ Date de dépôt : **27.03.95**

③① Priorité : **28.03.94 FR 9404056**

⑦② Inventeur : **Bougras, Pierre**
18 impasse des Chauffernes
F-77400 Lagny sur Marne (FR)
 Inventeur : **Patusset, Jacques**
14 rue de Gérardmer
F-77400 Lagny sur Marne (FR)

④③ Date de publication de la demande :
04.10.95 Bulletin 95/40

⑧④ Etats contractants désignés :
AT BE CH DE DK GB LI LU NL

⑦④ Mandataire : **Kiehl, Hubert**
Cabinet Michel Moinas,
13, Chemin du Levant
F-01210 Ferney-Voltaire (FR)

⑦① Demandeur : **SAGIMECA S.A.R.L.**
ZAC de la Courtilière,
Saint Thibault,
Rue de la Noue Guimante
F-77461 Lagny sur Marne (FR)

⑤④ **Panneaux signalétiques démontables.**

⑤⑦ Panneau signalétique démontable, comprenant une plaque de support (10) contre laquelle sont rapportées une ou plusieurs plaquettes ou lames signalétiques (12,14,16). La plaque de support (10) présente, dans son épaisseur, au moins un logement (28) orienté sensiblement dans le plan de la plaque et débouchant en une ouverture (24) dans la face frontale. La ou les plaquettes (12,14,16) présentent, en correspondance, un crochet (30) protubérant de sa face antérieure, ce crochet pouvant être introduit dans l'ouverture (24) par un déplacement sensiblement orthogonal au plan du support, puis être inséré dans le logement (28) par un déplacement sensiblement dans le plan du support. Des moyens de verrouillage (40,42,45) empêchent tout mouvement ultérieur de la plaquette dans ce plan.

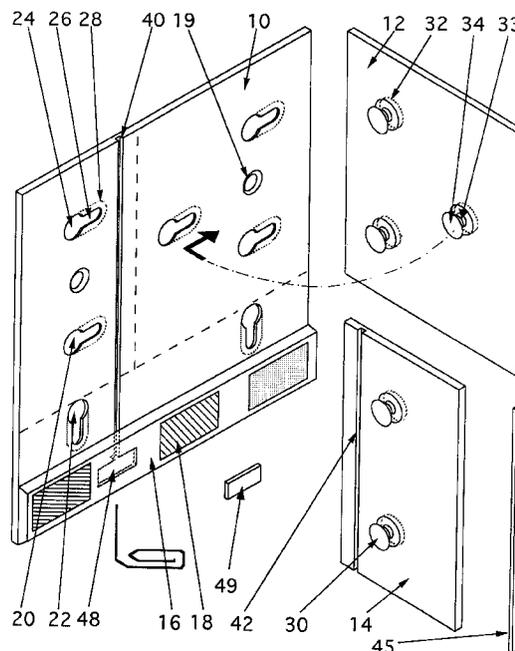


Fig 1

La présente invention est relative à des panneaux signalétiques utilisés tant à l'intérieur de bâtiments qu'à l'extérieur pour donner des indications aux passants. De tels panneaux sont usuellement réalisés en un matériau solide et chimiquement inerte, tel que l'aluminium ou certains plastiques rigides, pour assurer à la fois une bonne tenue mécanique, et une bonne présentation même dans des environnements difficiles.

L'invention est plus particulièrement relative à de tels panneaux qui soient aisément démontables pour permettre le changement rapide des indications, lorsque désiré. Le verrouillage doit alors être efficace et difficilement accessible à des personnes non habilitées.

Le document GB 491 649 décrit un panneau utilisé en tant que plaque d'immatriculation pour véhicule comprenant une plaque de support présentant sur son bord supérieur et inférieur une série de trous dans lesquels peuvent être insérés des tenons solidaires de chiffres métalliques ou de plaquettes portant un chiffre ou une lettre. Un cadre est enfilé par-dessus les bords de la plaque de support pour verrouiller ces chiffres ou plaquettes une fois mises en position.

Le document FR 2 308 151 décrit une plaque d'immatriculation analogue dans laquelle la plaque de support est divisée en deux glissières horizontales superposées réalisées par un cadre externe et une paroi médiane. L'un des bords latéraux du cadre peut être pivoté autour de l'une de ses extrémités pour permettre l'insertion par glissement latéral de plaquettes porte-chiffres.

Toutefois, dans ces panneaux, la hauteur des plaquettes est déterminée par construction, ce qui les rend inapplicables pour un usage polyvalent. De plus, le cadre nécessaire au verrouillage est esthétiquement très lourd.

Le document EP 0 399 957 décrit un panneau signalétique comprenant une plaque de support obtenue par extrusion et présentant sur ses deux faces des gorges longitudinales en forme de queue d'aronde. Les plaquettes indicatrices sont également extrudées avec un ou plusieurs profilés de maintien selon leur hauteur, ce qui permet de les engager sur la face frontale de la plaque de support. Des barrettes latérales de verrouillage sont vissées dans la plaque de support puis recouvertes par une barrette de décoration, ce qui constitue un dispositif de verrouillage lourd et compliqué. La plaque de support présente, dans sa tranche supérieure et inférieure respectivement une gorge et un tenon de liaison pour une seconde plaque de support que l'on peut rapporter sans devoir démonter la première.

Le document CH 629 615 décrit un panneau signalétique analogue dans lequel le verrouillage s'effectue par une tige interne insérée dans une rainure transversale passant à cheval dans les gorges de la plaque de support et les profilés des plaquettes. La

tige présente une tête supérieure épaisse lui permettant de rester suspendue dans la rainure.

Si ces panneaux signalétiques apparaissent déjà un peu plus élégants que les plaques d'immatriculation, il convient toutefois de noter que la hauteur des plaques de support est limitée par les dimensions de la filière de fabrication. De plus, ces plaques de support sont nécessairement réalisées en une épaisseur importante, de l'ordre de 8 millimètres, pour permettre l'exécution correcte des gorges par le procédé d'extrusion. Par ailleurs, une filière étant une installation très lourde, l'obtention de telles plaques extrudées est limitée à quelques fournisseurs.

Enfin, lors de la mise en place de tels panneaux, chaque plaquette indicatrice doit être coulissée tout le long de ses profilés. Soit les dimensions des profilés de maintien sont sensiblement égales aux dimensions des gorges, et le coulisement se fait avec plus ou moins de points de coincement ; soit les dimensions sont inférieures et on risque un certain battement des plaquettes par rapport à la plaque de support. Surtout, de tels panneaux doivent être installés à une distance minimum correspondant à une fois leur largeur par rapport à un obstacle latéral, sinon il est impossible de coulisser la plaquette dans et hors de sa position.

Un but de la présente invention est un panneau signalétique démontable, comprenant une plaque de support contre laquelle sont rapportées une ou plusieurs plaquettes ou lames signalétiques, qui soit réalisable dans une plage de hauteurs et largeurs beaucoup plus grandes pour accommoder des plaquettes de forme et de taille plus variées, une plaque de support installée pouvant, si désiré, être agrandie par un ou plusieurs modules complémentaires. Il est par contre souhaitable que le panneau puisse être réalisé en une faible épaisseur pour présenter une certaine élégance déjà en forme de chevalet sur table, en suspension, en drapeau, sur pieds, sur câble ou en tôle.

Un autre but est un panneau signalétique réalisable à partir de matériau couramment disponible sur le marché sous forme normalisée, et ce aisément pour réduire d'autant les coûts de fabrication.

Un autre but est un panneau signalétique dont on peut aisément retirer, remplacer et verrouiller les plaquettes signalétiques, et ce de manière fiable sans outillage spécial sophistiqué.

Ces buts sont réalisés du fait que la plaque de support présente, dans son épaisseur, au moins un logement orienté sensiblement dans le plan de la plaque et débouchant en une ouverture dans la face frontale, et du fait que la ou les plaquettes présentent, en correspondance, un crochet protubérant de sa face antérieure, ce crochet pouvant être introduit dans l'ouverture par un déplacement sensiblement orthogonal au plan, puis être inséré dans le logement par un déplacement dans le plan ; des moyens de

verrouillage empêchant tout mouvement ultérieur dans ce plan.

De préférence, le crochet se présente sous la forme d'un pion cylindrique surmonté d'une tête conique inversée, la plaque de support présentant, au dessus du logement en correspondance, une boutonnière formée d'une ouverture circulaire de diamètre supérieur à la base de la tête, ouverture que prolonge un canal de largeur légèrement supérieure au diamètre du pion cylindrique.

Avantageusement, le logement est vertical avec son ouverture en son extrémité supérieure. Alors, le poids de la plaquette empêche qu'elle ne ressorte d'elle-même. Lorsque le logement est horizontal avec son ouverture en l'une de ses extrémités, un moyen de verrouillage peut être une goupille ou vis traversant orthogonalement la plaquette et la plaque de support ; ou une tige verticale insérée dans une rainure ménagée partiellement à la fois dans la plaquette et la plaque de support. Avantageusement, une plaquette supérieure à déplacement horizontal peut bloquer en position une plaquette inférieure à déplacement vertical.

On peut ainsi réaliser des couples de crochet et logement en n'importe quel point d'une plaque de base dont les dimensions ne sont donc plus dépendantes du mode de fixation des plaquettes. Dès lors que ce sont les dimensions du logement par rapport aux dimensions du crochet qui déterminent la fermeté du maintien, on peut prévoir des ouvertures suffisamment larges pour faciliter l'insertion de ces crochets, le raccord entre l'ouverture et le logement étant réalisé de manière progressive. La mise en place d'une plaquette est alors très facile.

Avantageusement, la plaque de support peut être réalisée en deux plaques : une postérieure dans laquelle est usinée l'ouverture, et si désiré un canal ; et une antérieure dans laquelle est usiné le logement, ces deux plaques étant réunies par collage, soudage ou sertissage ponctuels.

Selon un autre mode de réalisation, on réalise une série de boutonnières parallèles superposées, et dont les extrémités des canaux sont alignées, dans une plaque intermédiaire que l'on rapporte sur la plaque de base au dessus d'une cavité formant un logement commun. Lorsque la cavité débouche dans l'un des bords de la plaque, les moyens de verrouillage peuvent consister en une barre insérée dans la cavité au niveau des ouvertures.

La cavité peut être bordée de part et d'autre d'un siège de telle sorte que la plaque intermédiaire installée soit au niveau de la face postérieure de la plaque.

Utilement, on ménage, dans la partie inférieure de la cavité, une encoche latérale prévue pour recevoir un crochet d'une plaque de support complémentaire ou d'une barrette sous-jacente de maintien de la barre de verrouillage.

L'invention sera mieux comprise à l'étude de mo-

des de réalisation pris à titre nullement limitatif et décrits par les figures suivantes :

- la figure 1 est une vue schématique en perspective d'un panneau standard selon l'invention, et
- la figure 2 est une vue schématique en perspective, partiellement éclatée, d'un panneau modulaire selon l'invention.

Sur la figure 1 est illustré un panneau signalétique standard selon l'invention, sous forme démontée. Par "standard", on entend un panneau signalétique dont le mode d'utilisation est connu d'avance, et qui comprend donc un nombre prédéterminé de plaquettes et lames signalétiques, ces plaquettes et lames ayant une forme et disposition préétablie pour l'usage donné. Par exemple, le panneau illustré sur la figure 1 est plus particulièrement prévu pour être fixé sur une porte d'entrée d'un bureau, ce panneau indiquant le numéro de la pièce, le sigle de l'entreprise ou de l'administration concernée, et le nom et/ou les fonctions des personnes travaillant dans ce bureau. Si nécessaire, la longueur de ce panneau peut être augmentée par adjonction de panneaux complémentaires sous-jacents pouvant recevoir les mêmes catégories de lames signalétiques, moyennant une modification mineure du dispositif de verrouillage.

Comme illustré, ce panneau comprend d'abord une plaque de base 10 munie d'orifices 19 chanfreinés permettant de fixer cette plaque à la porte au moyen de vis à tête conique ou d'adhésif double face.

Cette plaque 10 comprend ensuite, dans son épaisseur, une pluralité de boutonnières horizontales 20 et de boutonnières verticales 22. Chaque boutonnière est constituée d'une ouverture d'entrée circulaire 24 prolongée, à l'horizontale ou à la verticale, d'un canal 26 fermant partiellement un logement sous-jacent 28. L'une des extrémités du logement 28 correspond à l'entrée 24, la partie du logement sous-jacent au canal étant de largeur identique au diamètre de cette entrée 24, et de longueur au moins égale à celle du canal auquel s'ajoute une fois la valeur du rayon de l'entrée 24.

Chaque boutonnière peut être aisément usinée directement, par exemple, en fraisant d'abord dans la face antérieure de la plaque 10, le logement 28 d'une profondeur sensiblement égale à la moitié de l'épaisseur de la plaque ; puis en perçant l'entrée 24 ; et enfin en fraisant par un déplacement latéral le canal 26 avec un outil plus petit.

En alternative, la plaque de base 10 peut être composée de deux plaques rapportées l'une contre l'autre, et ayant chacune une épaisseur sensiblement égale à la moitié de l'épaisseur finale désirée. Alors, la réalisation du logement 28 consiste en un perçage suivi d'un fraisage latéral au travers de la plaque antérieure, et la réalisation de la boutonnière est effectuée par perçage de l'entrée 24, puis fraisage du canal 26 avec un outil plus petit. Le maintien des pla-

ques antérieure et postérieure peut être réalisé par collage sur toute la face de contact. En alternative, ces plaques peuvent être ponctuellement soudées ensemble de manière contrôlée, c'est-à-dire par décharge capacitive. En alternative, ces plaques peuvent être rivetées ensemble ou serties de part et d'autre d'un pion de sertissage de liaison.

Ces plaques de support 10 sont normalement découpées au format désiré selon leur fonction dans des feuilles métalliques, ou de plastique rigide ou de résine renforcée de fibres, de grandes dimensions obtenues couramment dans le commerce. Les dimensions de chaque plaque de support ne sont donc limitées que par les dimensions des feuilles initiales disponibles.

Comme illustré sur la partie droite de cette figure 1, chaque plaquette signalétique présente, en sa face antérieure, plusieurs pions d'accrochage 30 prévus pour être insérés dans les boutonnières en correspondance 20, 22 de la plaque de base 10. Plus précisément, chaque pion d'accrochage 30 comprend un pion cylindrique 33 prévu pour venir se loger dans le canal 26, lequel pion cylindrique est surmonté d'une tête conique inversée 34 prévue pour prendre place à l'intérieur du logement 28.

Chaque pion 30 pourrait être taillé dans la masse de la plaquette. Toutefois, il s'avère plus pratique de compléter chaque pion d'une embase 32 qui est alors fixée, par collage, soudage ponctuel ou sertissage, dans un logement fraisé dans la face antérieure de chaque plaquette.

Comme illustré, la face antérieure de la plaquette 12 est amenée contre la face postérieure de la plaque de base 10 jusqu'à ce que les têtes coniques 34 passent au travers des entrées de boutonnières 24 dans un mouvement perpendiculaire au plan de la plaque 10 ; puis cette plaquette 12 est décalée latéralement, en l'occurrence vers la droite, de telle sorte à engager ces têtes coniques 34 dans les logements 28, réalisant ainsi un accrochage ferme et très discret de la plaquette contre la plaque de base.

La plaque de base 10 illustrée sur cette figure 1 est prévue pour recevoir deux lames signalétiques 16 inférieures venant s'enclencher dans un mouvement de haut en bas et dans sa partie supérieure, une plaquette signalétique supérieure droite sensiblement carrée ainsi qu'une plaquette signalétique supérieure gauche sensiblement rectangulaire, ces deux dernières plaquettes étant à enclenchement horizontal. Comme on peut le constater, l'installation des plaquettes supérieures empêche la remontée des lames inférieures qui sont donc verrouillées en place. Il suffit donc de verrouiller la plaquette supérieure gauche 14 pour également verrouiller en place la plaquette supérieure droite 12.

Pour le verrouillage de la dernière plaquette, on taille une rainure 40 dans la surface postérieure de la plaque de base 10 et, en correspondance, une rainu-

re 42 dans la face antérieure de la plaquette 14. Une fois la plaquette 14 mise en place, les rainures 40 et 42 se retrouvant en vis-à-vis constituent un logement dans lequel on peut insérer une tige 45 empêchant toute translation ultérieure latérale de cette dernière plaquette 14.

Dans l'exemple illustré, la lame inférieure 16 ne présente pas de rainures faisant que l'extrémité inférieure de la tige 45 vient reposer sur le bord supérieur de cette lame 16. Lorsque désiré, il est toujours possible d'insérer une fine tige, par exemple un trombone ouvert, dans la partie inférieure de la rainure de base 40 pour soulever la tige de verrouillage 45 jusqu'à ce que son extrémité supérieure émerge hors du bord supérieur de la plaque 10. Cette tige peut alors être saisie manuellement par le haut pour être retirée. La plaquette 14 pouvant être décrochée, on peut alors démonter successivement la plaquette 12, puis les lames signalétiques inférieures 16 pour changement, lorsque nécessaire.

Dans le cas particulier où le panneau signalétique ne comprend aucune lame inférieure à déplacement vertical, tel que par exemple, un panneau ne comportant qu'une seule grande plaque indicatrice "Salle de réunion" ou "Salle de photocopies", on ferme l'extrémité inférieure de la rainure 40 par un taquet 49 logé dans une rainure transversale 48.

Si on allonge le panneau initial par adjonction d'un panneau complémentaire sous-jacent, on change simplement la tige 45 initiale pour une plus longue.

Comme on a pu s'en rendre compte à la lecture de l'exposé précédent, le mode de fixation des plaquettes sur la plaque de support est indépendant de leur forme. La forme de cette plaque de base peut donc être libre : carrée, rectangulaire, mais aussi triangulaire ou hexagonale. Parallèlement, les plaquettes signalétiques sont également taillées dans des feuilles initiales de grandes dimensions, par exemple, des feuilles d'aluminium et peuvent même, si désiré, avoir des dimensions débordantes par rapport à celles de la plaque de base 10 ou inversement.

Les plaques signalétiques sont soit peintes, anodisées ou brossées. Les indications 18 peuvent être soit peintes, soit imprimées par sérigraphie, soit gravées, ou simplement constituées par une feuille adhésive. En alternative, on peut également envisager de ménager, dans l'épaisseur d'une plaquette, une fenêtre fermée en la face frontale par une vitre plastique transparente, ce qui permet d'installer sans autre une carte décorée par l'utilisateur.

Sur la figure 2 est illustré un second mode de réalisation d'un panneau signalétique dit "modulaire" permettant d'installer, au gré des besoins, des lames signalétiques 160 portant des indications 168 en l'une quelconque des positions verticales, la plaque de base 100 pouvant être à tout moment complétée de plaques complémentaires 105 pour augmenter le nombre de lames signalétiques possible. Quoique lé-

gèrement plus onéreux à réaliser, ce panneau trouve plus particulièrement son application dans des entreprises ou administrations devant constamment réviser leur organisation au fur et à mesure des évolutions économiques.

Comme illustré, la particularité de ce panneau est que la plaque de base 100 présente deux séries verticales de boutonnières parallèles dont les extrémités des canaux sont alignées. Pour réduire autant que possible le pas vertical entre deux boutonnières, on alterne des boutonnières 120 à canal long et des boutonnières 122 à canal court de telle sorte que les orifices d'entrée se retrouvent en quinconce. On peut ainsi réduire le pas entre chaque boutonnière à une valeur seulement de l'ordre de 5 millimètres. Ainsi, la hauteur des lames signalétiques 160 est libre pour autant qu'elle soit un multiple de ce pas.

La réalisation de ces séries de boutonnières est effectuée en utilisant une paire de plaques intermédiaires 102, également appelées "crémaillères", dans laquelle n'est percée que la série de boutonnières. Ces crémaillères sont également percées de plusieurs paires d'orifices 136 prévus pour leur fixation contre la plaque de base 100.

Dans la plaque de base 100 est fraisée une paire de cavités 114 verticales qui constitueront, une fois les crémaillères 102 installées, les logements 128 pour les têtes de pions d'accrochage 162. Les bords latéraux verticaux de ces cavités 114 sont fraisés à mi-hauteur en des sièges de crémaillères 112 permettant d'amener la face frontale de ces crémaillères à niveau avec la face frontale de la plaque de base 100.

Ces plaques intermédiaires ou crémaillères 102 peuvent être fixées à la plaque de base 100 par collage le long des sièges 112. En alternative, et comme illustré, ces crémaillères 102 peuvent être fixées par rivetage ou sertissage au moyen de rivets ou de pions de fixation symbolisés par les pièces 135, ces pièces venant se loger dans des sièges de fixation 116, spécialement aménagées dans les sièges de crémaillères 112.

Utilement, on prévoit la réalisation d'encoches 170 dans la partie inférieure de l'un des sièges 112, donc d'encoches latérales par rapport à la cavité 114. Ces encoches 170 peuvent recevoir des crochets 175 complétant le bord supérieur d'une plaque complémentaire 105 garnie d'une paire de crémaillères complémentaires 140 dans l'alignement de la paire de crémaillères 102 de la plaque de base 100. La partie inférieure du logement 128 de cette plaque 105 modulaire complémentaire comprend également une encoche 170 de telle sorte à recevoir une barrette de finition 109.

Lorsque toutes les lames signalétiques 160 sont installées contre la plaque de base 100 (et éventuellement la plaque complémentaire 105), tous les pions d'accrochage 162 se retrouvent le long d'un même

alignement correspondant à l'extrémité des canaux de boutonnières 120, 122. On peut alors insérer une barre de verrouillage 177 dans l'un des logements 114/128 derrière ces pions d'accrochage 162 pour prévenir toute translation latérale des lames 160 susceptible de les faire sortir de leurs boutonnières.

On installe alors la barrette finale sous-jacente 109 en engageant ses crochets 175 dans les encoches 170 de la dernière plaque 105. Enfin, on repousse la barre de verrouillage 177 vers le bas à l'aide d'une tige fine, ou d'un trombone déplié et inséré de haut en bas par l'orifice 179. La barre de verrouillage 177 bloque ainsi simultanément les crochets 175 de la barrette finale 109. La première étape de démontage consiste à lever la barre 177 avec un trombone inséré au travers de l'orifice 178 de la barrette finale 109.

Comme on a pu le constater à la lecture de cet exposé, les panneaux signalétiques selon l'invention peuvent être réalisés en toutes dimensions, le maximum étant celles des feuilles de matériau : aluminium ou plastique ou résine rigide, disponibles sur le marché. Le mode d'accrochage par simple pénétration, puis translation, et le verrouillage par simple insertion d'une tige ou barre peuvent être aisément réalisés par toute personne. Ce verrouillage étant discret, il ne peut pas, par contre, être immédiatement deviné par un passant mal intentionné.

De nombreuses modifications et améliorations peuvent être apportées à ce panneau dans le cadre des revendications.

Revendications

1. Panneau signalétique démontable, comprenant une plaque de support (10) contre laquelle sont rapportées une ou plusieurs plaquettes ou lames signalétiques (12,14,16), caractérisé en ce que la plaque de support (10) présente, dans son épaisseur, au moins un logement (28) orienté sensiblement dans le plan de la plaque et débouchant en une ouverture (24) dans la face frontale, et en ce que la ou les plaquettes (12,14,16) présentent, en correspondance, un crochet (30) protubérant de sa face antérieure, ce crochet pouvant être introduit dans l'ouverture (24) par un déplacement sensiblement orthogonal au plan du support, puis être inséré dans le logement (28) par un déplacement sensiblement dans le plan du support ; des moyens de verrouillage (40,42,45) empêchant tout mouvement ultérieur de la plaquette dans ce plan.
2. Panneau signalétique selon la revendication 1, caractérisé en ce que le crochet (30) se présente sous la forme d'un pion cylindrique (33) surmonté d'une tête conique inversée (34), la plaque de

- support (10) présentant, au dessus du logement (28) en correspondance, une boutonnière (20) formée d'une ouverture circulaire (24) de diamètre supérieur à la base de la tête (34), ouverture que prolonge un canal (26) de largeur légèrement supérieure au diamètre du pion cylindrique (33). 5
3. Panneau signalétique selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce qu'un logement (28) est vertical avec son ouverture (24) en son extrémité supérieure. 10
4. Panneau signalétique selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce qu'un logement (28) est horizontal et en ce que les moyens de verrouillage sont une goupille ou vis traversant orthogonalement la plaquette et la plaque de support ; ou une tige verticale (45) insérée dans une rainure (40,42) ménagée partiellement à la fois dans la plaquette (14) et la plaque de support (10). 15
20
5. Panneau signalétique selon les revendications 3 et 4, caractérisé en ce qu'une plaquette supérieure à déplacement horizontal (14) bloque en position une plaquette inférieure (16) à déplacement vertical. 25
6. Panneau signalétique selon la revendication 1, caractérisé en ce que la plaque de support (10) est réalisée en deux plaques : une postérieure dans laquelle est usinée l'ouverture (24), et si désiré un canal (26) ; et une antérieure dans laquelle est usiné le logement (28), ces deux plaques étant réunies par collage, soudage ou sertissage ponctuels. 30
35
7. Panneau signalétique selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'on réalise une série de boutonnières (120,122) parallèles superposées, et dont les extrémités des canaux sont alignées, dans une plaque intermédiaire (102) que l'on rapporte sur la plaque de base (100) au dessus d'une cavité (114) formant un logement commun. 40
8. Panneau signalétique selon la revendication 7, caractérisé en ce que, lorsque la cavité (114) débouche dans l'un des bords de la plaque (100), les moyens de verrouillage comprennent une barre (117) insérée dans la cavité (114) au niveau des boutonnières (120,122). 45
50
9. Panneau signalétique selon la revendication 7, caractérisé en ce que la cavité (114) est bordée de part et d'autre d'un siège (112) de telle sorte que la plaque intermédiaire (102) installée soit au niveau de la face postérieure de la plaque de support (100). 55
10. Panneau signalétique selon la revendication 7 ou 8, caractérisé en ce qu'on ménage, dans la partie inférieure de la cavité (114), une encoche latérale (170) prévue pour recevoir un crochet (175) d'une plaque de support complémentaire (105), ou d'une barrette (109) sous-jacente de maintien de la barre de verrouillage (177).

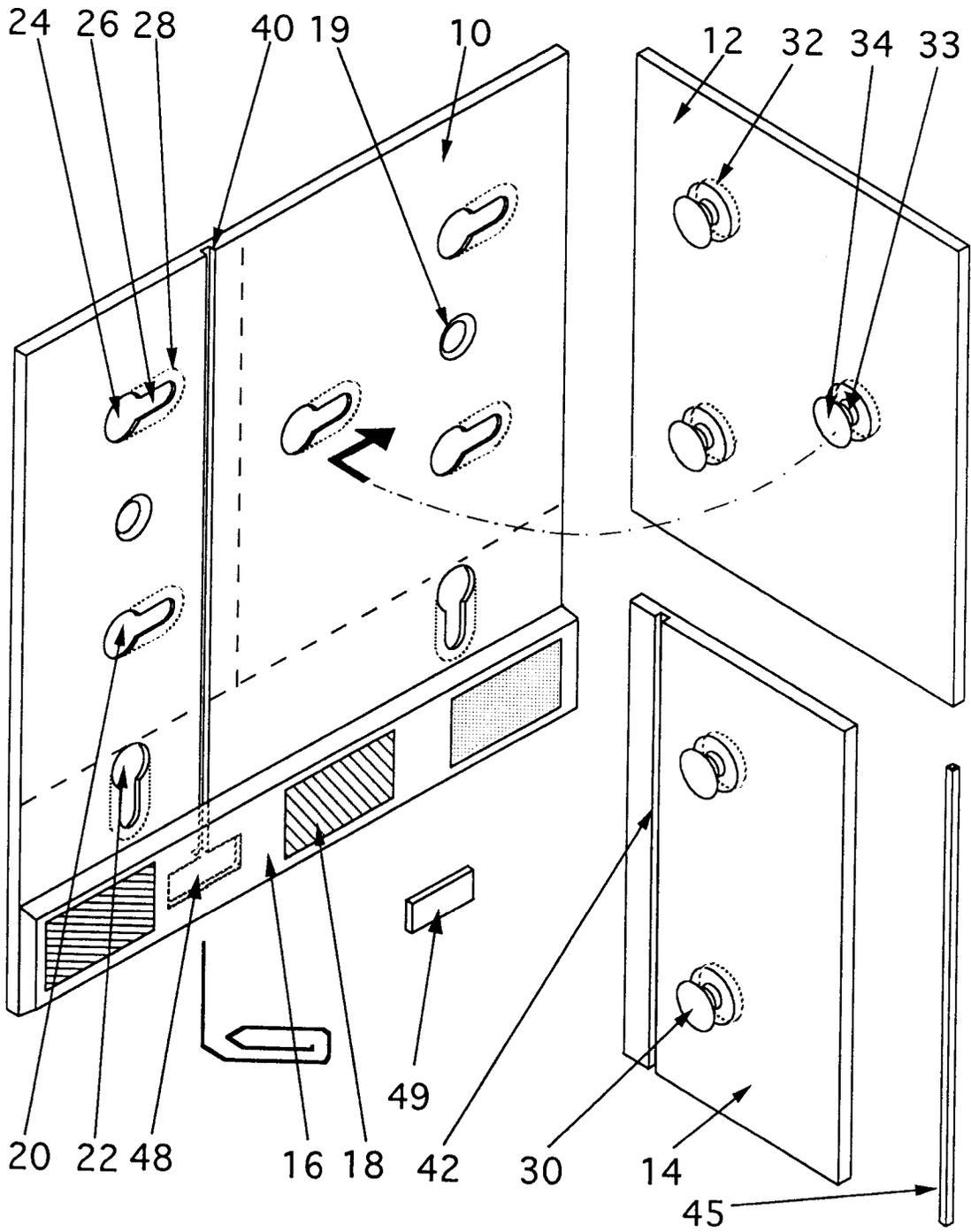


Fig 1

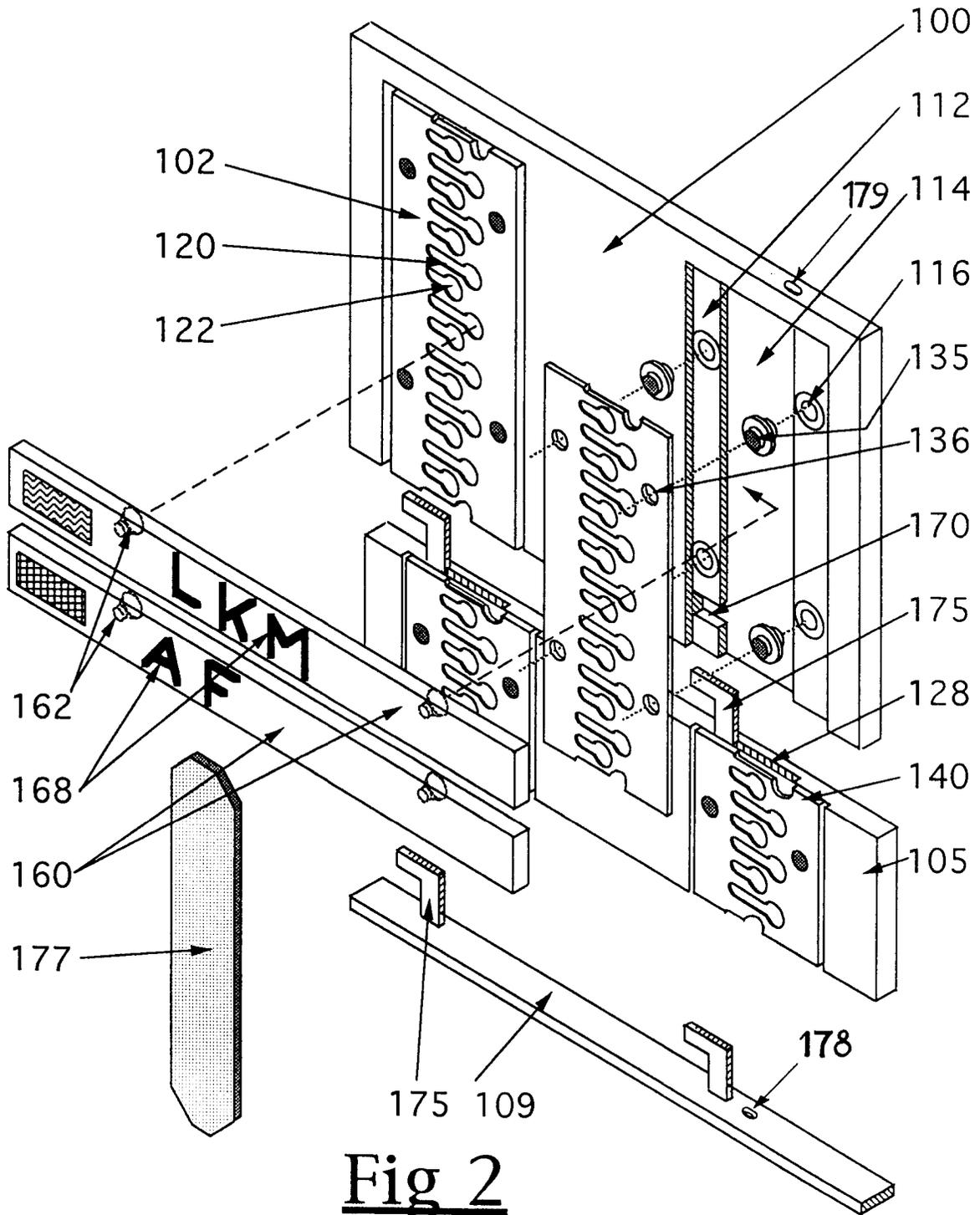


Fig 2



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande
EP 95 42 0076

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
D,A	EP-A-0 399 957 (N. NOORDHUIS) -----		G09F7/06
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			G09F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 6 Juin 1995	Examineur Gallo, G
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>			

EPO FORM 1503 03.82 (P/M/C02)